

DEPARTEMENT DE L'AIN – COMMUNE DE NANTUA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL-SEANCE ORDINAIRE du vendredi 10 avril 2026

Légalement convoqué le 04 avril 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance d'installation le vendredi 10 avril 2026, à 19h, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Séverine DEBUS, Maire.

Présents : Mmes et MM. Jean-Claude RUGGERI, Anne-Claude FERRY, Quentin MOLLARD, Fouad SALAH, Charlotte COGNAT, Thierry PLANÇON, Daphné CORDIER, Muhammed YLMAZ, Bertrand BONNAMOUR, Franck RODRIGUES, Catherine LANÇON, Salih BERTAN, Damien LAMBERT, Jean-Pascal THOMASSET, Renaud DONZEL, Bernard TAVERNIER, Isabelle LAGNIER, Annick SERRE (arrivée à 19h30)

Absents excusés : Bénédicte DA MOURA pouvoir à Anne-Claude FERRY, Elena MIKHAILIOUK pouvoir à Jean-Claude RUGGERI, Françoise BAILLY pouvoir à Bertrand BONNAMOUR, Maëlys AGUAYO pouvoir à Séverine DEBUS

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 19

Nombres de pouvoirs : 4

Nombre de membres votants : 23

**DL 2026-40 : ALFA3a – participation communale vacances d'hiver 2026-
Rapporteur S. DEBUS**

Conformément aux dispositions de la convention conclue entre la commune et l'association ALFA 3A pour la gestion de l'accueil de loisirs, il y a lieu de délibérer pour autoriser le versement des participations suivantes :

- **Aide aux vacances pour les enfants de Nantua pour la période du 09/02/2026 au 20/02/2026 :** montant de la contribution arrêté à 285 euros. Soit 95 journées à 3 euros/jour/enfant concernant 13 enfants et 13 familles.

Cela étant exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé, A L'UNANIMITE :

- **D'approuver** le versement à ALFA3a d'une contribution de 285 euros correspondant à l'aide aux vacances pour les enfants de Nantua durant la période des vacances d'hiver 2026 telle que détaillée ci-dessus.
- **D'autoriser** Madame le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **De préciser** que les crédits correspondants sont inscrits au budget à l'article 6574.

Le Secrétaire de Séance,

Damien LAMBERT



Le Maire,
Séverine DEBUS

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Nantua le.....
Publication ou affichage le
Séverine DEBUS, Maire de Nantua*